

4 - *Ministre des Affaires présidentielles*, M. Téné Birahima OUATTARA.

5 - *Ministre, secrétaire général délégué de la Présidence de la République, chargé des Grands Projets*, M. Philippe SEREY-EIFFEL.

6 - *Ministre, secrétaire général délégué de la Présidence de la République, chargé des Affaires économiques et financières*, M. Thierry TANOI.

7 - *Ministre auprès du Président de la République, chargé de la Défense*, M. Alain Richard DONWAHI.

Art. 2. — Le présent décret abroge le décret n° 2012-243 du 13 mars 2012 portant nomination d'un ministre d'Etat et de ministres à la Présidence de la République et le décret n° 2013-09 du 9 janvier 2013 portant nomination d'un ministre d'Etat auprès du Président de la République.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du Premier Ministre,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1. — Sont nommés membres du Gouvernement :

1 - *Premier Ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget*, M. Daniel Kablan DUNCAN.

2 - *Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité*, M. Hamed BAKAYOKO.

3 - *Ministre des Affaires étrangères*, M. Abdallah Albert Toikeusse MABRI.

4 - *Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale*, M. Moussa DOSSO.

5 - *Garde des Sceaux, ministre de la Justice*, M. Sansan KAMBILE.

6 - *Ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur*, M. Ally COULIBALY.

7 - *Ministre de l'Education nationale*, Mme Kandia KAMISSOKO CAMARA.

8 - *Ministre du Pétrole et de l'Energie*, M. Adama TOUNGARA.

9 - *Ministre de l'Environnement et du Développement durable*, M. Rémi Allah KOUADIO.

10 - *Ministre des Infrastructures économiques*, M. Patrick ACHI.

11 - *Ministre de l'Industrie et des Mines*, M. Jean Claude BROU.

12 - *Ministre de l'Habitat et du Logement social*, M. Konan GNAMIEN.

13 - *Ministre du Plan et du Développement*, Mme Nialé KABA.

14 - *Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle*, M. Paul Koffi KOFFI.

15 - *Ministre des Transports*, M. Gaoussou TOURE.

16 - *Ministre du Commerce*, M. Jean-Louis BILLON.

17 - *Ministre de l'Economie numérique et de la Poste, porte-parole du Gouvernement*, M. Bruno Nabagné KONE.

18 - *Ministre des Ressources animales et halieutiques*, M. Kobenan Kouassi ADJOUANI.

19 - *Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique*, Mme Raymonde GOUDOU COFFIE.

20 - *Ministre de l'Agriculture et du Développement rural*, M. Mamadou Sangafowa COULIBALY.

21 - *Ministre de la Construction et de l'Urbanisme*, M. Mamadou SANOGO.

22 - *Ministre de la Salubrité urbaine et de l'Assainissement*, Mme Anne Désirée OULOTO.

23 - *Ministre de la Culture et de la Francophonie*, M. Maurice Kouakou BANDAMAN.

24 - *Ministre des Eaux et Forêts*, M. Louis-André DACOURY-TABLEY.

25 - *Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique*, Mme Ramata LY-BAKAYOKO.

26 - *Ministre des Sports et des Loisirs*, M. François Albert AMICHIA.

27 - *Ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Artisanat et de la Promotion des PME*, M. Azoumanan MOUTAYE.

28 - *Ministre de la Communication, porte-parole adjoint du Gouvernement*, Mme Affoussiata BAMBA-LAMINE.

29 - *Ministre du Tourisme*, M. Roger KACOU.

30 - *Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat*, M. Abdourahmane CISSE.

31 - *Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances*, M. Adama KONE.

32 - *Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant*, Mme Euphrasie KOUASSI YAO.

33 - *Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration*, M. Pascal Abinan KOUAKOU.

34 - *Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service civique*, M. Sidi Tiémoko TOURE.

35 - *Ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de l'Indemnisation des Victimes*, Mme Mariatou KONE.

36 - *Ministre des Droits de l'Homme et des Libertés publiques*, Mme Paulette Badjo EZOUHEU.

Art. 2. — Le présent décret abroge le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013, n° 2013-784, n° 2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013, n° 2014-89 du 12 mars 2014, n° 2015-334, n° 2015-335 et n° 2015-336 du 13 mai 2015.

Art. 3. — Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-05 du 12 janvier 2016 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2010-58 du 27 avril 2010 déterminant les attributions et l'organisation du Secrétariat général du Gouvernement et abrogeant le décret n° 95-21 du 20 janvier 1995 ;

Vu le décret n° 2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1. — Mme Eliane Atté BIMANAGBO, mle 253 403-C, préfet, grade 1, 1^{er} échelon, est nommée secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. — L'intéressée aura droit aux avantages et indemnités prévus par les textes en vigueur.

Art. 3. — Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-06 du 12 janvier 2016 portant nomination du directeur de Cabinet du Premier Ministre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du Premier Ministre, chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1. — M. Théophile Ahoua N'DOLI est nommé directeur de Cabinet du Premier Ministre, avec rang de ministre.

Art. 2. — L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Art. 3. — Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-07 du 12 janvier 2016 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement adjoint.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2010-58 du 27 avril 2010 déterminant les attributions et l'organisation du Secrétariat général du Gouvernement et abrogeant le décret n° 95-21 du 20 janvier 1995 ;

Vu le décret n° 2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1. — M. Roger Anamboulie Charlemagne DAH, mle 253 410-E, magistrat hors hiérarchie groupe B avant 3 ans, est nommé secrétaire général du Gouvernement adjoint.

Art. 2. L'intéressé aura droit aux avantages et indemnités prévus par les textes en vigueur.

Art. 3. — Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-08 du 12 janvier 2016 portant nomination du secrétaire du Conseil national de Sécurité.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2012-786 du 8 août 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de Sécurité, en abrégé C.N.S, tel que modifié par les décrets n° 2013-419 du 10 juin 2013, n° 2014-182 du 10 avril 2014 et n° 2015-05 du 12 janvier 2015 ;

Vu le décret n° 2016-03 du 12 janvier 2016 portant nomination de ministres d'Etat et de ministres à la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1. — M. Fidèle Gboroton SARASSORO, conseiller spécial à la Présidence de la République, assistant spécial du Président de la République, est nommé secrétaire du Conseil national de Sécurité.